

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2015

Le dix septembre deux mil quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 septembre 2015, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TREPIED, Maire.

Etaient présents :

MM. Jean-Claude TRÉPIED, Rémy TAILLEFER, Mmes Catherine SEYER, Laurence BERTOT, MM. Luc PERROT, Jean-Roch AMBROSELLI, Raymond BLONDEL, Mmes Marie-Dominique FILLION, Evelyne GOUPIL, M. Claude LEMARCHAND, Mme Lydie ROUX, MM. Sylvain ROUX, Joël TREPIED.

Etaient absents excusés et représentés :

Serge DUJARDIN, pouvoir à Rémy TAILLEFER
Elise ROBERT, pouvoir à Sylvain ROUX

Secrétaire de séance : Claude LEMARCHAND



Avant d'ouvrir la séance, les membres du Conseil Municipal souhaitent un prompt rétablissement à Elise ROBERT, Conseillère Municipale.

Ensuite, il est procédé au vote du procès-verbal de la réunion du 17 juin dernier.

Claude LEMARCHAND précise qu'il a voté « contre » l'appellation du stade « Philippe Burel », parce que les familles des autres présidents n'ont pas été contactées.

Monsieur le Maire regrette de ne pas avoir soumis cette question au vote à bulletin secret.

Après ces précisions, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

► TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'HARMONIE

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de mise en souterrain des réseaux EDF et France Télécom ont été réalisés en début d'année rue de l'Harmonie et que le remplacement des candélabres, trop onéreux, avait été différé.

Le SDE nous propose de réaliser ces travaux pour la fin de l'année avec une facturation sur 2016.

Les travaux d'éclairage public comprennent :

- La construction d'une armoire de commande munie d'une horloge astronomique
- La mise en place de 6 mâts de 6 m de haut, chacun équipé d'une lanterne de type SHP 100w
- Fourniture et pose de 3 prises guirlandes

Le plan de financement s'établit comme suit :

Nature des travaux	Financement SDE	Participation Communale
Participation EP hors MDE* (22 047,67 € HT)	13 228,60 €	8 819,07 €
Participation MDE* (1 328,25 € HT)	996,19 €	332,06 €
TVA (récupérée via le FCTVA)		4 675,18 €
Total T.T.C. (28 051,09 €)	14 224,79 €	13 826,30 €

Rémy Taillefer demande si la Commune a choisit le modèle des candélabres, afin d'observer une uniformité avec ceux déjà posés. La réponse est négative.

Joël Trépied demande s'il y aura une incidence du choix des candélabres sur le montant de la participation communale annoncé par le SDE.

Le SDE sera consulté sur ces remarques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette dépense qui sera inscrite au Budget Primitif 2016.

► **DEMANDE D'APPROBATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la mise aux normes des accès pour les personnes à mobilité réduite aux établissements recevant du public, une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée doit être déposée auprès des services de la Préfecture.

Cette demande d'aménagement concerne : l'agence postale à la Boule d'Or, l'office de tourisme, la mairie, la salle des galets et le cimetière nord. Ces travaux de mise en place de rampes maçonnées et élargissement de quelques entrées seront à réaliser sur une période de 3 ans.

Le cimetière du vallon ne figure pas dans cet agenda car il n'y a pas de possibilité de travaux à réaliser en raison du terrain trop pentu et des allées trop étroites.

Luc Perrot suggère que le cimetière sud y soit mentionné en expliquant pourquoi les travaux ne sont pas réalisables.

Rémy Taillefer propose d'y inclure également les vestiaires du foot, qui sont concernés par cette mise aux normes et notamment l'accès aux toilettes destinés au public.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda.

► **ENTREPRISE « LA GRAINVILLAISE » : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE REFECTION DE JOINTS**

Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection des joints de l'ancien logement de l'école primaire ont été réalisés pendant l'été pour un montant de 19 974,55 € TTC.

La réfection du pignon (façade sud – côté escalier métallique) n'avait pas été prise en compte lors de l'établissement du devis. Le montant de ces travaux s'élève à 888,26 € TTC.

Rémy Taillefer souligne le sérieux de l'entreprise dans l'exécution de son travail.

Pour ces travaux, un transfert de crédit est donc nécessaire :

c/ 2051 « concessions et droits similaires » : - 900 €

c/ 21312 « bâtiments scolaires » : + 900 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte ces travaux
- Autorise le transfert de crédit

► **CREATION DE LA PLAQUE « LES EMBRUNS » DE L'ECOLE PAR UN ARTISTE LOCAL**

Comme annoncé lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, 3 artistes locaux ont été sollicités pour réaliser un projet de plaque portant le nom de l'école « les Embruns ».

Des élus associés à la Commission des Affaires Scolaires, aux Parents d'Elèves Délégués et à 2 élèves se sont réunis afin de statuer sur les 3 projets. Après concertations, ils retiennent la sculpture de Pierre-Paul Ambroselli.

Luc Perrot présente à ses collègues ces 3 projets qui seront exposés à la cantine et précise que la sculpture retenue sera scellée dans la jardinière réalisée par les employés communaux.

La somme allouée par la Commune est fixée à 600 €, incluant le don de 500 € perçu en 2013 et destiné à être investi dans un bien durable de l'école.

Pour cette réalisation, il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits, à savoir :

c/ 2051 « concessions et droits similaires » : - 600 €

c/2161 « œuvres et objets d'art » : + 600 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- entérine le choix de la Commission à savoir la sculpture réalisée par Pierre-Paul Ambroselli
- accepte le transfert de crédit

► RYTHMES SCOLAIRES

Laurence Bertot, Vice-Présidente de la Commission des Affaires Scolaires, expose à ses collègues la nécessité de constituer un Projet Educatif Territorial (PEDT), afin de bénéficier du fonds d'amorçage qui finance les activités périscolaires mises en place dans le cadre des rythmes scolaires.

Le projet éducatif territorial devra aborder les éléments suivants :

L'état des lieux (activités périscolaires et extrascolaires existantes, besoins non satisfaits, atouts et contraintes) ;

Les publics cibles (nombre d'enfants, classes d'âge) et les modalités de leur participation ;

Les objectifs poursuivis en matière éducative et les effets attendus ;

Les activités proposées (en cohérence et en complémentarité entre elles et avec les projets d'école) ;

Les tarifs des prestations éventuellement facturées aux familles ;

L'articulation avec les éventuels dispositifs existants ;

Les acteurs (services et associations) engagés ;

Le cas échéant, l'articulation avec les activités extrascolaires (petites et grandes vacances) et/ou avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire ;

La structure de pilotage (composition, organisation) ;

Les modalités d'information des familles ;

Les éléments prévus dans le bilan annuel (nombre d'enfants concernés, actions menées, etc.) ;

Les modalités d'évaluation (périodicité et critères).

Le soutien de l'Etat aux communes pour le développement des activités périscolaires a été pérennisé dans le cadre de la loi de finances pour 2015 ; les textes réglementaires organisant le versement de l'aide de l'Etat ont été publiés au Journal officiel du 18 août 2015 (décret n°2015-996 et 2015-997 du 17 août 2015 et arrêté de la même date) et les communes peuvent déjà adresser leur demande d'aide.

Le fonds de soutien de l'Etat s'élève à 50 € par élève et par an + 40 € par élève et par an (pour les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) ou la dotation de solidarité rurale (DSR)).

La commune pourrait prétendre à (percevant la dotation de solidarité rurale) :

- (50 € x 75 élèves) + (40 € x 75 élèves) = 3 750 € + 3 000 € = 6 750 €

Cette aide de l'Etat permettrait le recrutement d'intervenants extérieurs, l'acquisition de matériel (instruments de musique, de cuisine, des jeux de société, des jeux de cour...), la formation des bénévoles (aux gestes de 1^{er} secours..) voire la rémunération des bénévoles diplômés.

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est validé pour une durée de 3 ans, et la subvention de l'Etat est allouée annuellement car elle peut évoluer en fonction des effectifs scolaires.

Un débat s'instaure sur l'éventuelle gratuité aux familles des rythmes scolaires et la rémunération des bénévoles diplômés en cas d'obtention de subvention de l'Etat.

Luc Perrot s'interroge sur cette proposition.

En cas d'accord de subvention pour la 1^{ère} année : gratuité du service aux familles, ce qui engendrera une augmentation des inscriptions donc le recrutement de bénévoles si diplômés à rémunérer

En cas de refus de subvention pour la seconde année : difficulté de retour au service payant pour les familles et au bénévolat sans rémunération.

Cette réflexion sur la gratuité et la rémunération sera étudiée ultérieurement.

Laurence Bertot présente le planning des activités périscolaires et précise qu'elle souhaite impliquer l'ATSEM, en charge de la garderie, dans une activité pendant les rythmes scolaires.

Luc Perrot rappelle qu'il souhaiterait que cet agent communal soit responsable des bénévoles.

- proposition d'un atelier « zumba » par un intervenant extérieur

Un professeur de zumba propose ses services, dans le cadre des activités périscolaires.

Deux devis nous sont proposés à savoir :

1 séance par semaine (primaire **ou** maternelle) : 640 €

2 séances par semaine (primaire **et** maternelle) : 1 280 €

Rémy Taillefer précise qu'une convention doit être signée, pour l'année scolaire, entre la Commune et l'intervenant extérieur.

En cas d'accord, il faut prévoir les crédits nécessaires :

c/022 «Dépenses imprévues » = - 500 €

c/611 « Contrat de prestations de services » = + 500 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- retient le devis correspondant à 2 séances par semaine pour la somme de 1 280 € par an.
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions relatives :
 - * à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial
 - * au recrutement d'un intervenant extérieur pour l'année scolaire 2015-2016
- accepte le transfert de crédit

Monsieur le Maire remercie Laurence Bertot et Joël Trépied pour leur travail à l'élaboration du PEDT, et les bénévoles pour leur implication dans les activités périscolaires.

➤ ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire explique, que dans le cadre de la réfection du coq de l'Eglise, il avait été évoqué la mise en place d'une souscription gérée par une association. Cette solution nécessitait la création d'une nouvelle association.

En revanche, la commune peut adhérer à la Fondation du Patrimoine. Reconnue d'utilité publique, la Fondation peut :

- recueillir des dons pour financer un projet dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune. Les fonds collectés sont reversés au maître d'ouvrage (moins 3% pour les frais de gestion).
- Apporter une contribution financière directe à des projets communaux ou intercommunaux

Les délégués départementaux et régionaux de la Fondation du Patrimoine peuvent apporter :

- Une aide dans l'identification des édifices et des sites menacés publics ou privés
- Une assistance technique au montage des projets grâce à leur capacité d'expertise et de conseil
- Un appui dans leurs démarches auprès des différents acteurs concernés.

Les donateurs pourront bénéficier d'une réduction d'impôts.

La fondation se charge de gérer les dons et d'établir les reçus fiscaux. Une subvention par cet organisme peut être allouée à la Commune si le montant des dons est au moins égal à 5 % des travaux.

Trois devis ont été demandés pour la réfection du coq, de la croix et du clocher.

Une entreprise propose de réaliser ces travaux sans avoir recours à l'utilisation d'une nacelle, trop onéreux, mais à leur équipe d'alpinistes spécialisée pour ce type d'intervention.

Des travaux assez conséquents concernant le support des cloches seront à envisager. Un devis a été demandé.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine coûte 50 € minimum pour les communes de moins de 1 000 habitants.

Un transfert de crédit est nécessaire, à savoir :

c/022 «Dépenses imprévues » = - 50 €

c/6281 « Concours divers » = + 50 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adhère à la Fondation du Patrimoine
- accepte le transfert de crédit

➤ **AVENANT AU CONTRAT D'ABONNEMENT AUX PROGICIELS COLORIS**

Monsieur le Maire fait savoir, qu'afin d'assurer la sauvegarde des fichiers contenus dans les logiciels de la Mairie, il est souhaitable d'effectuer une sauvegarde externe par notre prestataire de service.

Pour cela, un avenant à notre contrat d'abonnement de la gamme COLORIS est proposé incluant le progiciel OPALINE « solution de sauvegarde en ligne – option 2Go », pour un montant de 96,00 € H.T., réévalué chaque année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

➤ **REEVALUATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe, que depuis le 1^{er} octobre 2011, le tarif des annonces publicitaires à paraître dans le bulletin municipal s'élèvent à :

Pavé simple (90x85).....	40 €
1/3 page (190x85).....	75 €
½ page (190x130).....	110 €

Page entière (190x274).....	215 €
Page entière dernière couverture quadrichrome	340 €

Monsieur le Maire suggère une hausse de ces tarifs de 5 %.

Serge Dujardin fait savoir qu'il refuse toute augmentation par solidarité avec les commerçants locaux.

Rémy Taillefer demande quel est l'objectif de cette augmentation ? En cas de refus de réévaluation de ces tarifs, il propose de solliciter davantage de partenaires.

Luc Perrot serait pour une augmentation régulière, chaque année.

Après discussions, le Conseil Municipal, par 10 voix CONTRE (Marie-Dominique Fillion, Evelyne Goupil, Raymond Blondel, Claude Lemarchand, Catherine Seyer, Jean-Roch Ambroselli, Sylvain Roux, Elise Robert, Rémy Taillefer, Serge Dujardin) et 5 voix POUR, refuse la réévaluation de ces tarifs.

► **AIDES FINANCIERES** :

- *au transport scolaire*

Sept familles, représentant 10 enfants, sollicitent de la Commune une aide au transport scolaire pour leurs enfants se rendant au collège Eugène Delacroix de Valmont et au lycée Guy de Maupassant de Fécamp.

Pour les demandes à venir, il est évoqué l'étude du quotient familial du foyer pour l'attribution de cette aide.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal accorde la somme de 30 € par enfant.

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'aide au permis de conduire. A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse cette aide.

- *au Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)*

Le fonds d'Aide aux Jeunes, mis en place par le Département, apporte une aide aux jeunes seino-marins, que ce soit en terme de soutien à leur insertion ou d'aide de 1^{ère} nécessité.

L'adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes pour 2015, est de 0,23 € par habitant soit pour la Commune 193,89 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adhère au Fonds d'Aide aux Jeunes.

- *au Fonds de Solidarité Logement (FSL)*

Le Fonds de Solidarité Logement, mis en place par le Département, est un dispositif de solidarité à caractère mutualiste indispensable pour aider les ménages à accéder et se maintenir dans un logement décent. Il s'agit, selon les situations des ménages, du cautionnement, d'une subvention ou d'un prêt pour le 1^{er} mois de loyer, le dépôt de garantie, d'impayés de loyers, d'eau et d'énergie et d'accompagnement social lié au logement par des associations compétentes.

La contribution des communes s'élève à la somme de 0,76 € minimum par habitant (soit 640,68 € pour la commune). La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015, reconductible tacitement 2 fois.

Un transfert de crédit est nécessaire :
c/022 «Dépenses imprévues » = - 645 €
c/6281 « Concours divers » = + 645 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant le Département à la Commune et accepte le transfert de crédits.

- *d'aide sociale*

La Mairie a reçu un dossier d'aide sociale du Centre Médico-Social de Thiergeville pour une personne habitant la Commune, demandeur d'emploi et récemment hospitalisée, sollicitant une aide financière d'une valeur de 100 € pour le remplissage de sa cuve à fuel.

Le Conseil Municipal souhaite avoir plus de renseignements sur ce dossier avant de se prononcer.

► **INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Considérant la prise de fonction de M. Eric PRIGENT, comptable des Finances Publiques de Valmont, au 1^{er} janvier dernier, en remplacement de Mme Christine CATEL, le Conseil Municipal alloue l'attribution des indemnités de budget et de conseil au taux de 50 % de ce qu'il peut prétendre, en raison de l'exigence excessive de sa subordonnée.

► **DON DE L'ASSOCIATION « LA MASCARADE »**

Lors de la dernière réunion de Conseil Municipal du 17 juin, l'assemblée communale avait accepté le don de l'Association « La Mascarade » destiné à la participation de la réfection du coq de l'Eglise. Le montant imprécis restait à nous être communiqué, celui-ci s'élève à 4 000 €.

Ce don ne peut être déposé auprès de la Fondation du Patrimoine, pas de déduction possible d'impôts pour une association. Il sera encaissé par la Commune dans son intégralité et non diminué des 3 % de frais de gestion de la Fondation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce don et remercie l'Association « La Mascarade ».

► **ECRITURES COMPTABLES**

- Remboursement de trop perçu de taxe d'aménagement

Un propriétaire s'est acquitté de la taxe d'aménagement consécutive à la construction de son pavillon. Une erreur concernant la base de calcul a été commise par les services des impôts. La commune doit donc rembourser la somme de 1 398 €.

Un transfert de crédit est à prévoir :

c/022 «Dépenses imprévues » = - 1 398 €
c/10226 en dépenses « Taxe d'aménagement » = + 1 398 €

- Nomination du Commissaire Enquêteur

Le Tribunal Administratif a nommé M. Jean FONTAINE, commissaire enquêteur titulaire, et M. José LACHERAY, commissaire enquêteur suppléant pour notre P.L.U. dont l'enquête publique est prévue du 5 octobre au 5 novembre prochain.

Une provision de 700 € sera à verser à la Caisse des Dépôts.

Il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits comme suit :

c/022 «Dépenses imprévues » = - 700 €

c/6226 « Honoraires » = + 700 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces dépenses et ces transferts de crédits.

► QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des informations suivantes :

- les concessions en état d'abandon au cimetière du Vallon

140 concessions restent non identifiables et pour lesquelles nous ne disposons pas des coordonnées des ayant droits. Une procédure réglementaire est à respecter. L'affichage de ces concessions relevées et le plan du cimetière seront apposés à l'entrée du cimetière pour information.

- la mise à disposition de l'ancien local de l'office de tourisme à 3 associations

«l'association Le Sel », « les 3 dés », « Saint-Pierre Solidaire et Collectif. L'ASSP voulait que le local lui soit exclusivement réservé, Monsieur le Maire lui a signifié son refus puisque cette utilisation unique était contraire à la décision du Conseil Municipal. Quant à l'artiste, Anne Guérand, il lui sera proposé d'exposer ses œuvres dans l'office de tourisme de la Boule d'Or.

Rémy Taillefer propose qu'une organisation de mise à disposition de ce local soit instaurée (planning, convention).

Sylvain Roux s'étonne qu'une association extérieure de la Commune puisse utiliser ce local. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une association qui vient en aide aux personnes et notamment les saint-pierrais.

Luc Perrot souhaite la mise à disposition d'un ordinateur aux associations et l'utilisation de la vitrine pour annoncer les manifestations communales.

Claude Lemarchand s'inquiète de l'entretien de ce local. Il sera pris en charge par les utilisateurs et mentionné dans la convention.

- le concours des maisons fleuries

9 participants ont adhéré à ce concours. Le jury était composé de 3 personnes extérieur à la Commune assisté de Joël Trépiéd et Raymond Blondel.

La remise des prix est fixée au 5 octobre (jour de la Sainte Fleur), à 18 heures 30, en Mairie.

- Sécurité à la sortie de la résidence « Les Goëlettes »

Rémy Taillefer informe qu'une pré-livraison est fixée au 6 octobre prochain, pour une livraison le 29 octobre pour les premières arrivées de locataires qui seront vraisemblablement de jeunes familles.

Les barrières assurant la sécurité des piétons vont être posées et demande la réfection de l'entrée de la résidence et une partie de la rue des Fermes.

Quant à la pose d'un « stop » et après discussions, conseil sera demandé auprès des services de la Direction des Routes.

- Problème de pression d'eau

Pendant la saison estivale, la pression d'eau était considérablement insuffisante en raison de la présence de touristes et des résidents secondaires sur la Commune. Le remplacement d'une canalisation d'une longueur de 2,2 km est prévue par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de Valmont.

Monsieur le Maire impose que la Mairie soit systématiquement prévenue en cas de coupure de réseau (eau, électricité). Cette demande sera rappelée aux services concernés.

- Signature des conventions avec :

L'OTI (pour la mise à disposition du local et l'organisation d'expositions)

et l'association « Culture et Loisirs » pour le prêt du chapiteau lors du festival de la photographie

- Le don d'un tableau représentant les falaises des Grandes Dalles peint par une artiste néerlandaise, aujourd'hui décédée

Monsieur le Maire a adressé un courrier de remerciement à son époux. Les membres du Conseil Municipal ont décidé de l'exposer dans la salle des Pommiers.

- Le centenaire de M. Lappel né à Saint-Pierre-en-Port et domicilié au Québec

Un membre de la famille a été sollicité la Commune pour qu'elle adresse à M. LAPPEL un message de sympathie en l'honneur de son centenaire. Monsieur le Maire propose de lui offrir la médaille de la Commune. A l'unanimité.

- Une demande des commerçants saint-pierrais

Afin d'annoncer les commerces du Centre Bourg, les commerçants souhaitent investir dans des panneaux indicateurs et demandent à la Commune de prendre en charge le support de ce mobilier urbain. A l'unanimité.

L'endroit de l'implantation de ce panneau est prévu à l'entrée de la Commune mais reste à définir plus précisément avec les commerçants.

Le panneau directionnel « Saint-Valéry-en-Caux » implanté rue du Musée, empêche la traversée du village, par la rue principale, des touristes. Il faudrait le déplacer au carrefour face à la pharmacie. A voir.

- Rendez-vous avec une mère de famille

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de l'entretien qu'il a eu avec une mère de famille. La famille ayant quitté St-Pierre-en-Port et laissé son enfant scolarisé dans notre école, un courrier lui avait été adressé lui demandant de s'acquitter des frais de scolarité de son enfant puisque ceux-ci ont été refusés par la Commune accueillante disposant elle-même d'une école.

N'habitant pas et ne payant pas d'impôts sur la Commune, cette famille ne peut bénéficier des services municipaux.

La mère a demandé le remboursement des tickets de cantine et a retiré son enfant de notre école.

- Contrat territoire 2015-2020

Ce contrat concerne la programmation de l'aménagement du Centre Bourg. Notre dossier a été étudié et retenu par la commission qui considère le montant de l'étude trop excessif et nous conseille de nous rapprocher de l'ATD 76 pour une nouvelle évaluation. Seuls 6 projets ont été validés sur 11 présentés par l'ensemble des communes du Canton.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Raymond Blondel a été sollicité par un riverain de la rue de la Mairie pour l'aménagement d'un bateau son trottoir, au droit de sa propriété. Accordé.

Claude Lemarchand :

- demande à quelle date la garderie sera installée à l'étage de l'école des filles comme convenu ? Réponse apportée : les travaux seront réalisés cet hiver par les employés communaux
- s'interroge sur ce qu'a apporté à Saint-Pierre-en-Port le voyage à Chaumont-sur-Loire organisé pour le personnel communal. Luc Perrot lui répond que ce voyage a créé une cohésion au sein de l'équipe et amène une dynamique d'aménagement des espaces verts.

Serge Dujardin souhaiterait connaître le bilan financier de cette sortie. Luc Perrot affirme qu'il est moins onéreux que prévu puisqu'un agent n'a pas pu y participer.

- Demande ce qu'est devenue l'ancienne tondeuse Hustler. Monsieur le Maire l'informe qu'un devis de réparation s'élève à 3 000 € pour une revente du matériel estimé à 2 500 €. Il est proposé de récupérer l'engin et d'envisager de se rapprocher de la ville de Fécamp, qui utilise ce même matériel, pour une éventuelle revente pour pièces détachées.

Catherine Seyer :

- Informe qu'elle a reçu, avec Rémy Taillefer, un représentant en mobilier pour les bibliothèques. D'autres sociétés seront contactées. Les devis pourront être comparés. Elle souligne l'intérêt de déplacer la garderie.
- Fait part de la livraison, comme convenu, de containers pour corps creux par la Communauté de Communes, à la résidence « les Galets » et déplore l'endroit où ils ont été posés. A revoir.

Luc Perrot :

- Informe que le chemin de randonnée, partant de la D33 et rejoignant Ecretteville-sur-Mer, a été remblayé par les services de la Communauté de Communes. Ils demandent qu'une chicane ou bloc de pierre soit posé à l'entrée du chemin afin d'éviter le passage d'engins à moteur.
- Propose qu'un ordinateur portable soit mis à la disposition des élus à la Mairie.

Joël Trépied :

- Donne un compte rendu des manifestations estivales (festival photos, 13 et 14 juillet, fête d'été des 25-26 juillet et du 16 août). Il fait remarquer que l'association de la fête d'été à la fête de la Moisson, organisée par Saint-Pierre Animations, a été très appréciée, et remercie tous les participants.

Rémy Taillefer :

- Est content de revenir siéger au sein du Conseil Municipal après 2 absences aux dernières séances
 - Rappelle la nécessité de mise aux normes électriques du vestiaire foot et de la pièce de laverie
 - Demande l'application de pénalités aux entreprises ayant œuvré pour le chantier de l'école. Réponse positive
- Il souligne notamment le problème de peinture cloquée en façade de l'école et dans la cour. En recherche de responsable, le problème pourrait être porté au contentieux.

La séance est levée à 23 heures 45.

Le secrétaire de séance,

P/le Maire,
Le Maire Adjoint,

C. LEMARCHAND

R. TAILLEFER